



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

N° 8 **Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 : budget principal**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 7.1
Membres présents	40	Numéro : 094-219400686-20240627- lmc11709-DE-1-1
Membres excusés et représentés	7	Date réception : 2 juillet 2024
Membres absents non représentés	2	
Pour	37	
Contre	7	
Abstentions	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président .

Étaient absents non représentés :

Mme Sandra HOSSEINI, M. Laurent DUBOIS.

N° 8

OBJET : Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 : budget principal

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération approuvant au cours de cette même séance le compte administratif 2023 du budget principal ;

VU le résultat de la section de fonctionnement du budget principal, le solde d'exécution brut et les reports constatés au compte administratif 2023 ;

VU la délibération du 4 Avril 2024 reprenant par anticipation dans le budget primitif 2024 les résultats provisoires de l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 19 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il convient conformément à l'instruction comptable M14 pour le budget principal, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement par délibération ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 après le vote du compte de gestion de l'exercice 2023 et du compte administratif 2023 lors du conseil municipal du 27 juin 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Affecte définitivement le résultat 2023 du budget principal soit : **9 915 826,31 €** :

- ✓ **en investissement pour 5 591 790,41 € ;**
- ✓ **en fonctionnement pour 4 324 035,90 €.**

Précise que cette affectation a été incluse de manière provisoire dès le budget primitif 2024.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 8

OBJET : Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 : budget principal

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 juillet 2024
et de la publication électronique le 4
juillet 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

